

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION VIE DE LA CITE  
ACCES AUX SERVICES PUBLICS  
ET RESSOURCES INTERNES

Affaire suivie par M. GONZALEZ  
Directeur général adjoint des services  
**MG/PT/SP**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 13 FEVRIER 2020**

=====

**SEANCE DU 12 FEVRIER 2020 A 18 H 00**

=====

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 6 février 2020.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : MM. ROBERT, HANON, DECOURCELLES, Mme BOURDON, M. DAUBRESSE, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mmes BRETON, AIT CHIKHEBBIH, M. POCHON, Mme MEPHU NGUIFO, M. DELSERT, Mmes DAUTHIEU, LEDENT, MM. RUDYNSKI, GAYANT (n'ayant pas donné pouvoir jusqu'à son arrivée avant l'examen et le vote de la délibération n°1), MILLET, Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, Mme BOEYKENS (n'ayant pas donné pouvoir jusqu'à son arrivée avant l'examen et le vote de la délibération n°2), M. MANKOU, Mme CHOCHOI, MM. LEBRUN, REAL.

**Etai<sup>ent</sup> excusés** : Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir, M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. HANON, Mme DELPORTE n'ayant pas donné pouvoir, Mme DELELIS ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme TIMME n'ayant pas donné pouvoir, Mme GAUTHY n'ayant pas donné pouvoir, M. SANCHEZ n'ayant pas donné pouvoir, Mme BOURKISS ayant donné pouvoir à Mme POSMYK-VAIRON, Mme BLOMME n'ayant pas donné pouvoir, M. NORMAND n'ayant pas donné pouvoir, M. SION n'ayant pas donné pouvoir, M. BABIC n'ayant pas donné pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur André DELSERT, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020  
COMPTE-RENDU



Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 décembre 2019.

⇒ *Adopté à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

**DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES**

⇒ **rapport n° 1** : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)**

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE**

⇒ **rapport n° 2** : ZAC CENTRALITE – PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR FRECHET-DELELIS PAR NODI-FIDUCIM – DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'ESPACES PUBLICS

**(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)**

**Avis favorable de la commission finances**

**Avis favorable de la commission travaux**

Une erreur matérielle sera rectifiée dans le plan joint en annexe 1 de la délibération pour inclure l'ensemble des espaces publics à déclasser.

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : ..... 25

Contre : ..... 1 (M. DECOURCELLES)

Abstention : ..... 4 (MM. GAYANT, DUCASTEL, Mme BOEYKENS, M. MANKOU)

⇒ **rapport n° 3** : ZAC CENTRALITE – CESSION COMPLEMENTAIRE D'EMPRISES FONCIERES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

**(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)**

**Avis favorable de la commission finances**

**Avis favorable de la commission travaux**

Une erreur matérielle sera rectifiée dans le plan joint en annexe 2 – page 2 de la délibération pour inclure l'ensemble des espaces publics à déclasser.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : ..... 24

Contre : ..... 1 (M. DECOURCELLES)

Abstention : ..... 5 (MM. GAYANT, DUCASTEL, Mme BOEYKENS, MM. MANKOU, LEBRUN)

⇒ **rapport n° 4** : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA CITE DU 12/14

(Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO)

**Avis favorable de la commission finances**

**Avis favorable de la commission travaux**

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

#### DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

⇒ **rapport n° 5** : CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS 2020

(Rapporteur : Monsieur Georges POCHON)

**Avis favorable de la commission finances**

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 6** : PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

La loi du 23 mars 2019 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la refonte des tribunaux de grande instance et d'instance. Ainsi, le tribunal de grande instance de Béthune devient le tribunal judiciaire de Béthune, et le tribunal d'instance de Lens le tribunal de proximité de Lens.

La délibération et le protocole seront modifiés en ce sens avant envoi au contrôle de légalité.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 7** : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RELATIVE A LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

#### Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 8** : ASSOCIATION DE COMMERCANTS LENSOIS - SHOP'IN LENS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

#### Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : ..... 28

Contre : ..... 0

Abstention : ..... 2 (MM. DECOURCELLES, GAYANT)

⇒ **rapport n° 9** : ASSOCIATION DE COMMERCANTS LENSOIS – FESTI'LENS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

#### Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : ..... 28

Contre : ..... 0

Abstention : ..... 2 (MM. DECOURCELLES, GAYANT)

#### DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

⇒ **rapport n° 10** : DECLARATION D'INTENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT « ENFANCE JEUNESSE » 2019-2022

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

#### Avis favorable de la commission services à la population

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 11** : CONTRAT DE VILLE 2015/2022 – PROGRAMME D’ACTIONS SPECIFIQUES 2020  
(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

**Avis favorable de la commission finances**  
**Avis favorable de la commission services à la population**

*⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : ..... 28  
Contre : ..... 0  
Abstention : ..... 2 (MM. DECOURCELLES, GAYANT)

⇒ **rapport n° 12** : QUESTIONS ORALES

Aucune question orale n’a été reçue dans les délais prévus au Règlement intérieur des séances de Conseil municipal.

La séance est levée à 19 heures 25.